

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

### Séance du 11 AVRIL 2023

Par suite d'une convocation en date du 05/04/2023, affichée le 05/04/2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, le **jeudi 11/04/2023 à 19h00**, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Étaient présents : Mmes et MM. Roland BROQUET, Romain ARNAUD, Emilien BIGNON, Christie DEZERT, Pascal RANC, Bernard SADY, Maggy CARON, Philippe GOFFART, Emeline DE BRUIN, Johann DE BRUIN, Pierre BAILLY, Claude LAPIERRE, Pierre MARCHAL, Sophie MASSIASSE, Estelle MIGNOT, Agnès RAGOT, Séverine BROQUET, Gérard TRUTAT, Florent GAUROIS, Sylvie VELUT.

Absents ayant donné procuration : Claire ADAM à Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER à Pascal RANC, Sabrina GUYON à Estelle MIGNOT, Reynald CARLOT à Séverine BROQUET, Alain NOUGARET à Claude LAPIERRE, Edith L'HOSTE à Pierre MARCHAL

Absents : Julien GOFFART, Anne-Lise DURAND, Eléonore De FRESCHVILLE

Secrétaire de séance : Mme Emeline DE BRUIN

#### Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	20
Représenté :	05
Votants :	25

#### Délibération n°

2023\_D\_033

#### Objet de la délibération : Espaces verts - Achats matériels pour le service technique

Monsieur le Maire :

- ↳ Informe qu'au vu la vétusté du matériel de tonte sur le territoire de la commune déléguée de Pâlis et afin de se mettre en conformité avec les normes réglementaires, il est nécessaire de le remplacer,
- ↳ Propose différents devis pour l'acquisition de tracteur tondeuse et d'une remorque.

**Vu** l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune ;  
**Vu** le rapport de la commission voirie, bâtiments et espaces verts du 22 mars 2023

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ **RETIENT** la proposition de prix de la société ROCHA de Buchères (Aube) pour l'achat du tracteur tondeuse d'un montant de 11 700,00 € HT (14 040,00 € TTC) et d'une remorque pour son transport d'un montant de 2 334 € HT, (2 800,80 € TTC), soit un total TTC de 16 840,80 €.
- ↳ **ACCEPTE** la reprise de l'ancien matériel (John Deere Z645) pour la somme de 500 € TTC.
- ↳ **S'ENGAGE** à inscrire au budget 2023 les crédits nécessaires à ces acquisitions et à cette reprise.
- ↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Roland BROQUET.

